

DELIBERATION

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 31 janvier 2023
Délibération n° : 2023_06
Date de convocation : 24 janvier 2023

Objet : Approbation du Projet simple Alcotra « GE.CO - Gestion Ecologique des Conflits » pour la préservation de la salamandre de Lanza

Par la suite d'une convocation en date du 24 janvier 2023, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés à la maison du Parc à Arvieux, le 31 janvier 2023 à 17 heures, sous la présidence de Christian BLANC, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28), aux statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras et au règlement intérieur des élus du Parc.

Président : Christian BLANC

Secrétaire de séance : Lucie FEUTRIER

Région : Chantal EYMÉOUD, Conseillère régionale, présente (6 voix) ; Agnès ROSSI, Conseillère régionale, présente (6 voix)

Département : Valérie GARCIN-EYMÉOUD, Conseillère départementale, présente (3 voix) ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental, excusé

Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras : Charles LACROIX, Conseiller communautaire, présent (1 voix) ; Dominique MOULIN, Président de la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras, présent (1 voix)

Communes :

- **Abriès-Ristolas** – Nicolas CRUNCHANT, Maire, présent (1 voix) ; Marie-Hélène FAROUZE, Conseillère municipale, excusée, pouvoir à Nicolas CRUNCHANT (1 voix)
- **Aiguilles** – Ernest CHARLET, Conseiller municipal, excusé ; Sylvain DAO-LENA, Adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Arvieux** – Christian BLANC, Maire, présent (1 voix) ; Annie COLOMBIER, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Ceillac** -Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Conseillère municipale, présente (1 voix) ; Amélie FOURNIER, Conseillère municipale, excusée, pouvoir à Jeanne FAVIER-CARGEMEL (1 voix)
- **Château-Ville-Vieille** – Jean-Louis PONCET, Maire, présent (1 voix) ; Nicole TERRASSE, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Eygliers** – Jacques ROUX, Conseiller municipal, présent (1 voix)
- **Guillestre** – Lucie FEUTRIER, Adjointe au Maire, présente (1 voix)
- **Molines-en-Queyras** – Gilbert BONNIN, Conseiller municipal, présent (1 voix) ; Carole ARMANET, Conseillère municipale, excusée
- **Saint-Véran** - Mathieu ANTOINE, Maire, présent (1 voix) ; Sébastien PINZETTA, Adjoint au Maire, excusé, pouvoir à Mathieu ANTOINE (1 voix)
- **Vars** – Éric COLLOMBON, Conseiller municipal, excusé

Vu :

- Le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 portant classement du Parc naturel régional du Queyras jusqu'au 18 avril 2021 ;
- Le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-39 ;
- Le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 portant renouvellement du classement du Parc naturel régional du Queyras ;
- Le décret n°2018_212 du 28 mars 2018 portant prorogation du classement du Parc naturel régional du Queyras jusqu'au 18 avril 2024 ;
- Le classement en 2013 du territoire en tant que Réserve de biosphère par l'UNESCO et en 2014 en tant que Réserve de biosphère transfrontière ;
- L'arrêté préfectoral n°05 2019 03 06 001 du 6 mars 2019 approuvant la mise en œuvre du second plan de gestion de la Réserve naturelle nationale de Ristolas-Mont Viso ;

Considérant :

- Le premier appel à projets de la nouvelle programmation INTERREG Alcotra 2021-2027 ;
- L'enjeu important de conservation de la salamandre de Lanza dans les Alpes Cottiennes ;
- Les précédents travaux de connaissance de l'espèce menés depuis 2015 dans le cadre du projet Alcotra GouvMAB Monviso et du plan de gestion de la Réserve naturelle nationale de Ristolas-Mont Viso ;
- L'objectif du projet « GE.CO - Gestion Ecologique des Conflits » de renforcer la protection et la préservation de la biodiversité et de réduire l'impact anthropique pour améliorer les habitats transfrontaliers de la Réserve de biosphère transfrontière ;

Le Comité syndical, réuni le 31 janvier 2023, après en avoir délibéré et voté par, décide :

Nombre de membres en exercice : 23
 Nombre de suffrages : 37
 Nombre de membres présents : 16
 Nombre de membres représentés : 03

Nombre de suffrages exprimés : 31
 Votes Contre : 00 Pour : 31
 Abstentions : 00

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 07/02/2023

Reçu en préfecture le 07/02/2023

Affiché le

ID : 005-250500600-20230131-2023_06-DE

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 31 janvier 2023
Délibération n° : 2023_06
Date de convocation : 24 janvier 2023

Objet : Approbation du Projet simple Alcotra « GE.CO - Gestion Ecologique des Conflits » pour la préservation de la salamandre de Lanza

D'approuver le projet simple « GE.CO - Gestion Ecologique des Conflits », son contenu, son autofinancement et son plan d'actions et son plan de financement ci-contre ;

Dépenses		Recettes	
PNRQ	122 875	FEDER ALCOTRA	98 300
		Autofinancement PNRQ	24 575
TOTAL	122 875	Total	122 875
Autres partenaires	1 705 083,60	FEDER autres partenaires	1 462 366,88
		Autofinancement autres partenaires	365 591,72
Total	1 827 958,60	Total	1 827 958,60

De reconnaître à la coopérative d'entreprises Oxalys le rôle de chef de file ;

D'autoriser le Président et la Direction à prendre toutes les dispositions nécessaires pour mener à bien cette opération ;

D'autoriser le Président et la Direction à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme

**Le Président
Christian BLANC**

